

MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE LA CONVENTION DE COMPTE COURANT

Nous vous informons de la révision des Conditions Générales de votre convention de compte courant. Les modifications décrites ci-après sont applicables à compter du 01/02/2023 et à l'expiration d'un délai minimum d'un mois à compter de la présente information.

Vous êtes réputé avoir accepté ces modifications si vous n'avez pas notifié à la Banque votre désaccord avant cette date d'entrée en vigueur. Si vous refusez les modifications proposées, vous pouvez résilier sans frais, avant cette date, la convention de compte courant.

Les Conditions Générales complètes peuvent être obtenues en agence/centre d'affaire ou être consultées sur le site Internet de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe dans la rubrique « Réglementation / Conditions Générales ».



[www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/votre-banque/
reglementation/conditions-generales](http://www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/votre-banque/reglementation/conditions-generales)

(coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet).

Vous trouverez, ci-après, la liste des articles ayant fait l'objet de modifications.



**CAISSE
D'EPARGNE**
Grand Est Europe



Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738.

« PREAMBULE »

Banque à distance
Espace SEPA
Jour ouvré TARGET

Article 1 : Conditions d'ouverture du compte

1.2 Echanges d'informations

Entre la banque et son client

1.3 Droit au compte et services bancaires de base

Article 2 : Fonctionnement du compte

2.1 Inscription en compte courant – Unité de compte – Dispositions générales

2.4 Procurations – Délégations de pouvoirs

2.4.3 Habilitations données dans le cadre d'un contrat relatif à la banque à distance ou à un système d'échange de données informatisées (EDI)

Article 3 : Informations et communications

3.1 Relevé de compte

Article 6 : Moyens de paiement associés au compte courant

6.1 Services de paiement

6.1.1 Versements d'espèces (billets uniquement ou pièces et billets)

6.1.1.1 Description du service

b) Preuve du versement

6.1.2 Retraits d'espèces (billets uniquement ou pièces et billets)

6.1.2.1 Description du service

6.1.3 Virements

6.1.3.2 Virements SEPA

b) Virements instantanés

c) Autres virements SEPA

6.1.4 Prélèvements SEPA

6.1.4.2 Spécificités du prélèvement SEPA interentreprises

6.2.3 Délais et modalités de réclamation

6.2.3.1 Pour les opérations de paiement relevant des articles L. 133-1 et L. 722-1 du Code monétaire et financier (virements, prélèvements, TIP SEPA)

6.3.3 Paiements par chèque

Article 7 : Découvert, escompte, garantie

7.1.3 Tarification

7.1.4 Résiliation du découvert

b) Résiliation ou Réduction du découvert avec préavis

Article 8 : Incidents de paiement – compensation

8.2 Compensation

Article 10 : Modification de la Convention de compte et des Conditions Tarifaires

10.1 Modifications à l'initiative de la Banque

Article 12 : Durée et résiliation

12.2 Résiliation de la convention et clôture du compte

12.2.2 Résiliation à l'initiative de la Banque

Article 13 : Protection de la vie privée

13.1 Secret professionnel

Article 14 : Autres dispositions

14.1 Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et respect des sanctions internationales

14.2 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

14.4 Règlement des litiges – droit applicable

14.4.1 Réclamation – médiation



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe